

2023

Rapport d'activité



Mégalis
BRETAGNE



1

Le Syndicat mixte

Mégalis Bretagne est un syndicat mixte composé de la Région Bretagne, des quatre Départements et des soixante établissements publics de coopération intercommunale bretons.

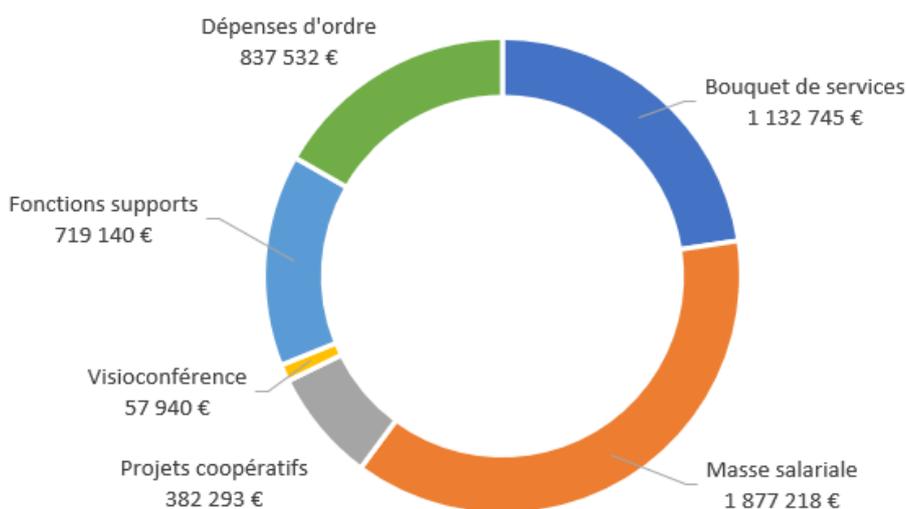
Il a pour mission :

- La construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- La mise à disposition d'une offre de services numériques mutualisés et de fournitures annexes associées ;
- Le conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales.

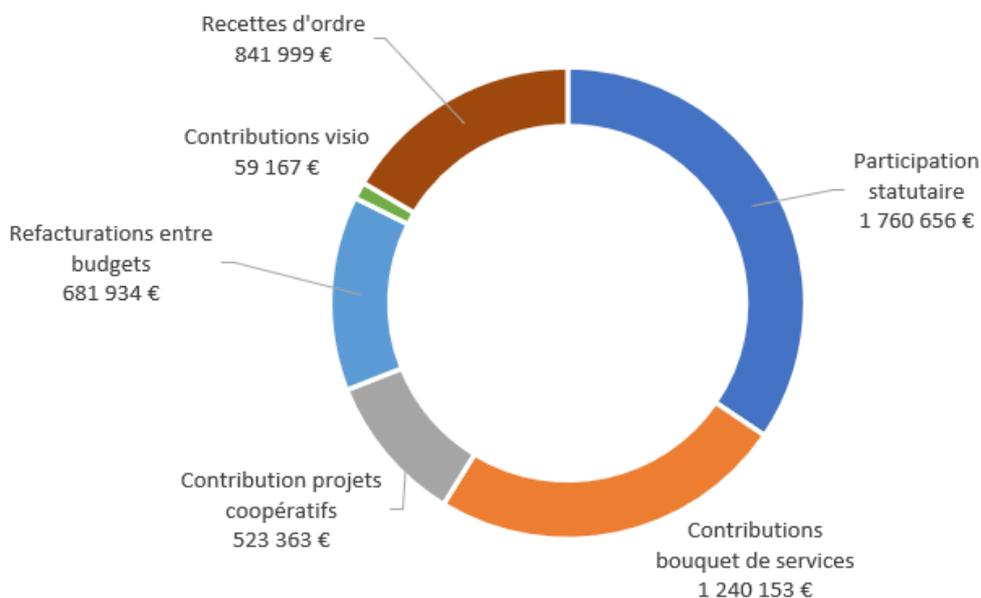
A. Des budgets au service des projets

Le **budget principal** du Syndicat mixte finance le bouquet de services numériques, les projets coopératifs et les fonctions support du Syndicat mixte.

Budget principal - Dépenses - Compte administratif 2023



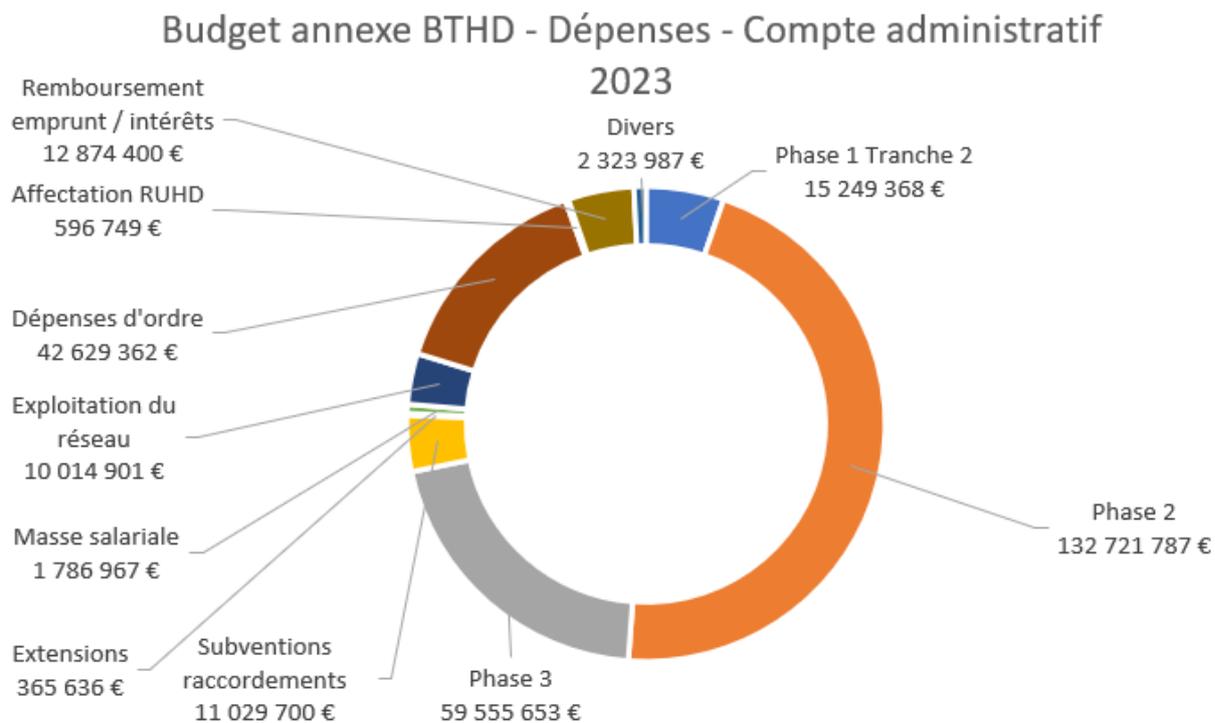
Budget principal - Recettes - Compte administratif 2023



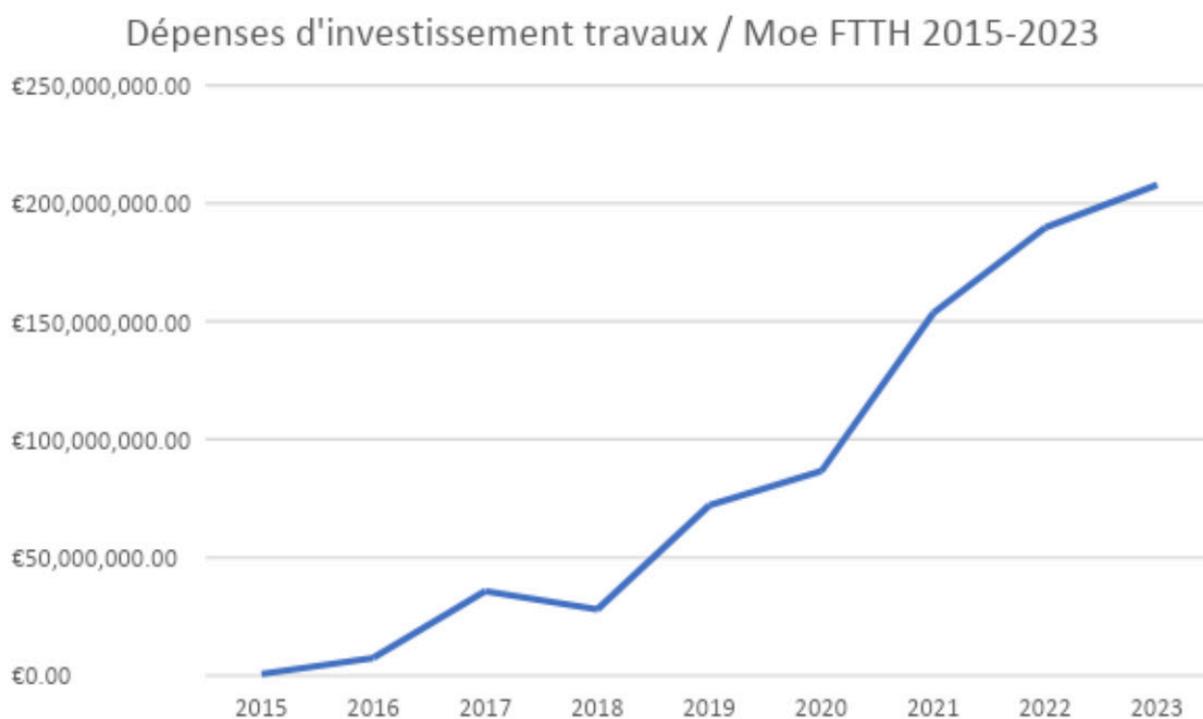
Les recettes sont constituées :

- des participations statutaires des membres du Syndicat
- des contributions d'accès au bouquet de services numériques
- des contributions spécifiques aux services complémentaires et projets coopératifs
- et des refacturations des dépenses liées aux fonctions supports aux deux budgets annexes

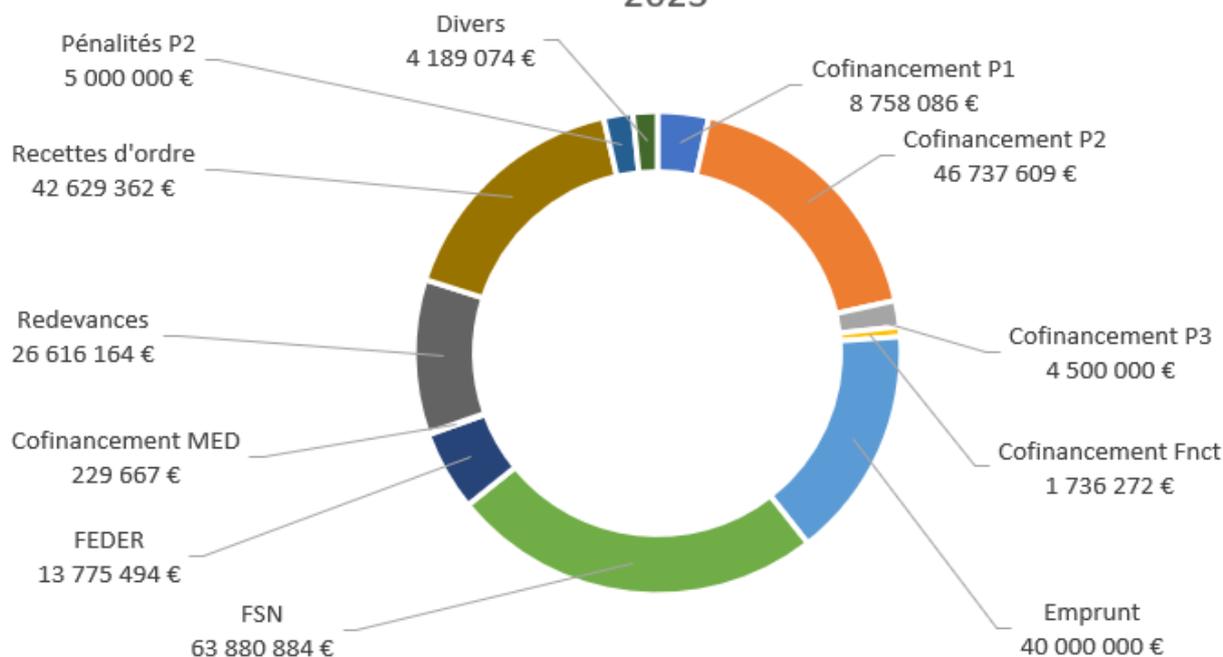
Le Budget annexe BTHD finance le projet Bretagne Très Haut Débit



La croissance des investissements en termes de travaux et de maîtrise d'œuvre entre 2015 et 2023 démontre l'accélération des déploiements.



Budget annexe BTHD - Recettes - Compte administratif 2023

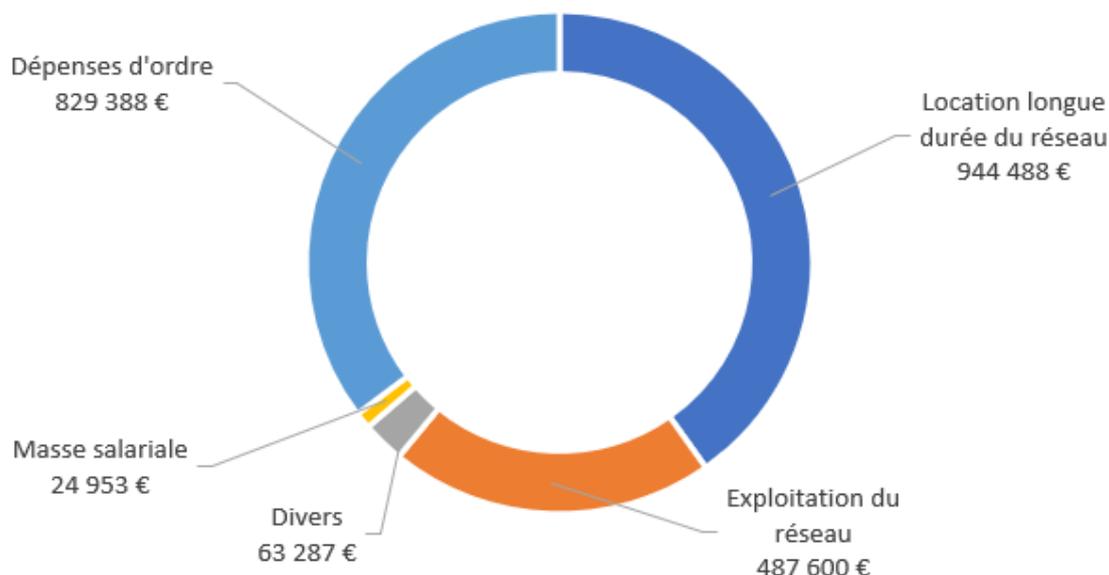


Les recettes sont constituées :

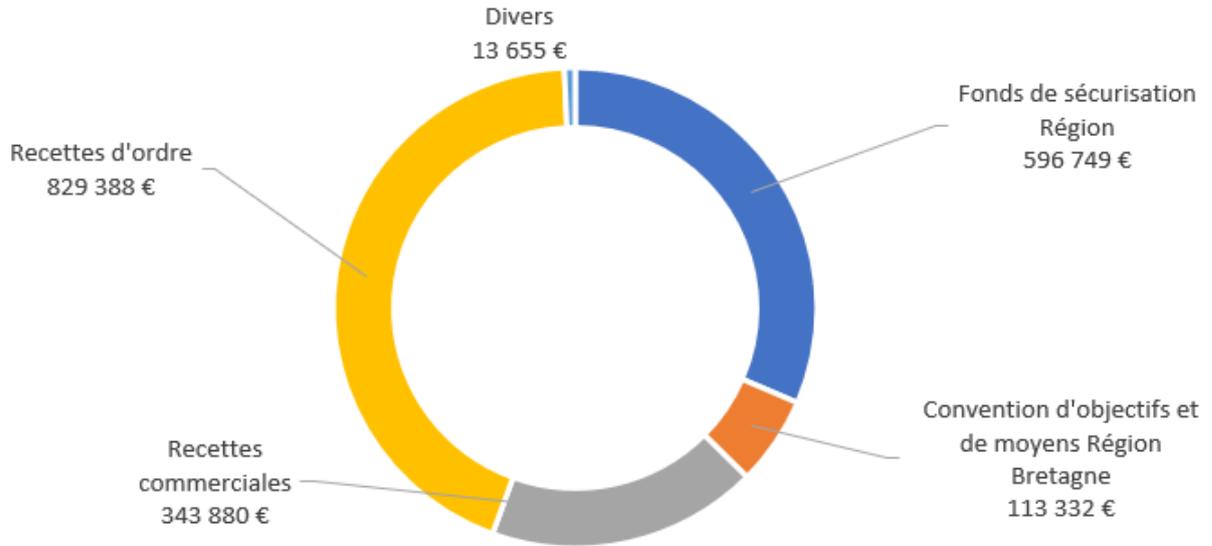
- des cofinancements des collectivités bretonnes, fixés par conventions
- des subventions de l'Etat (FSN) et de l'Union européenne (FEDER)
- des recettes commerciales du réseau (redevances)
- des emprunts contractés

Le Budget annexe RUHD finance le projet Réseau Ultra Haut Débit.

Budget annexe RUHD - Dépenses - Compte administratif 2023



Budget annexe RUHD - Recettes - Compte administratif 2023

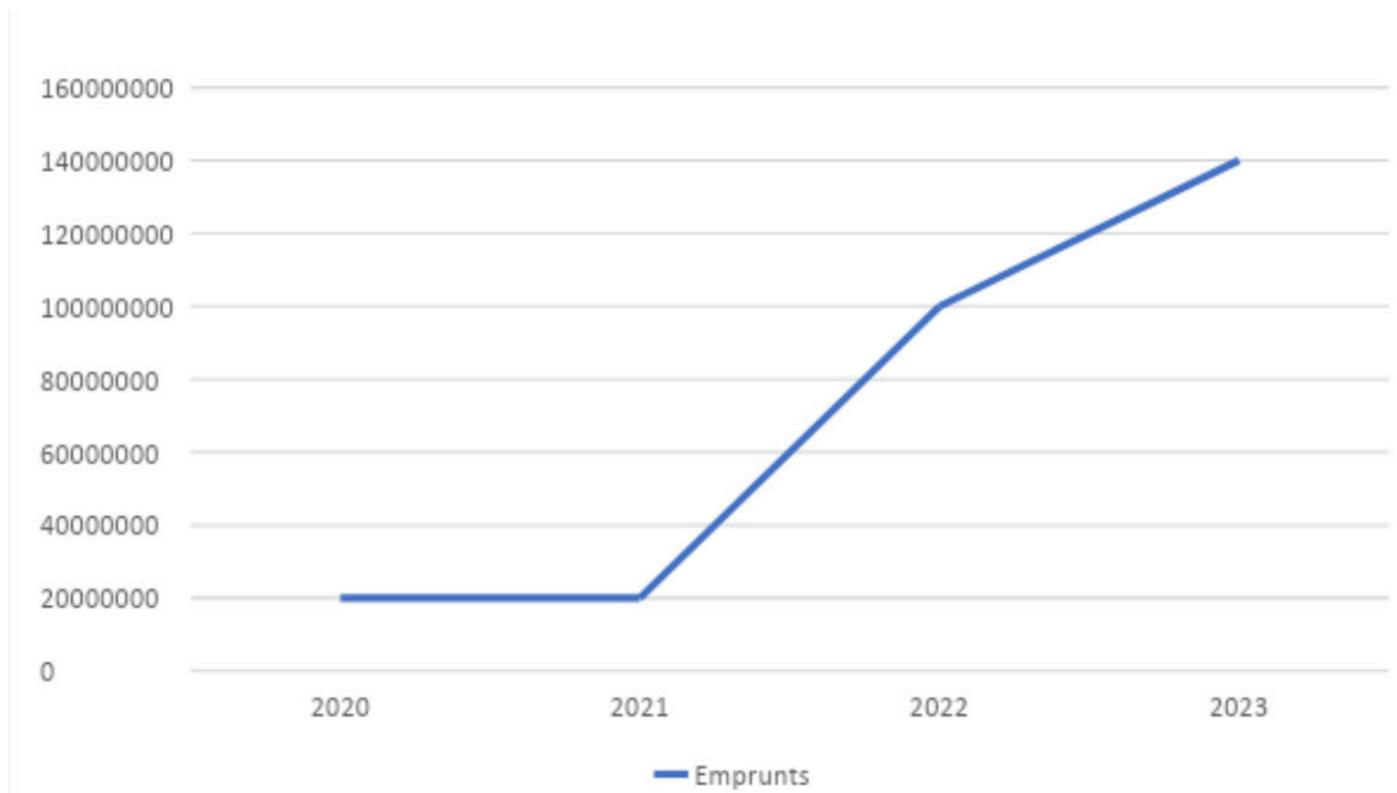


Les recettes sont constituées :

- des contributions de la Région Bretagne
- des recettes commerciales du réseau

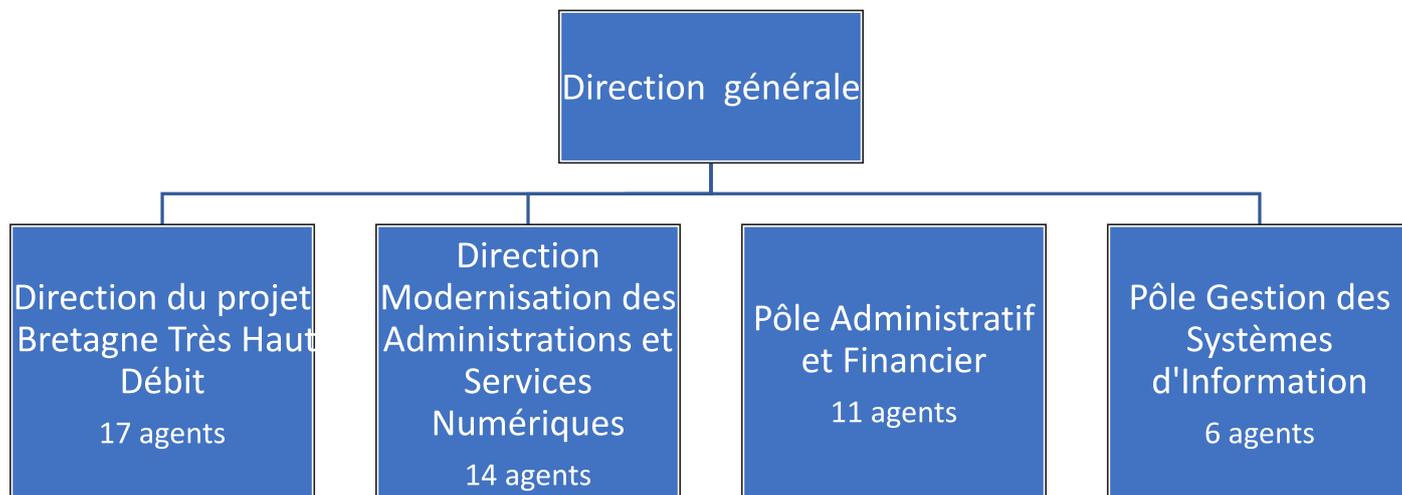
B. Un endettement croissant et maîtrisé

En 2023, Mégalis Bretagne a contracté un nouvel emprunt de **40 millions d'euros**, faisant grimper son endettement à un total de 140 millions d'euros.



C. Des équipes stabilisées

L'équipe de Mégalis Bretagne était composée fin 2023 de **49 personnes**, renforcée par la mise à disposition de **4 collaborateurs du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère**.



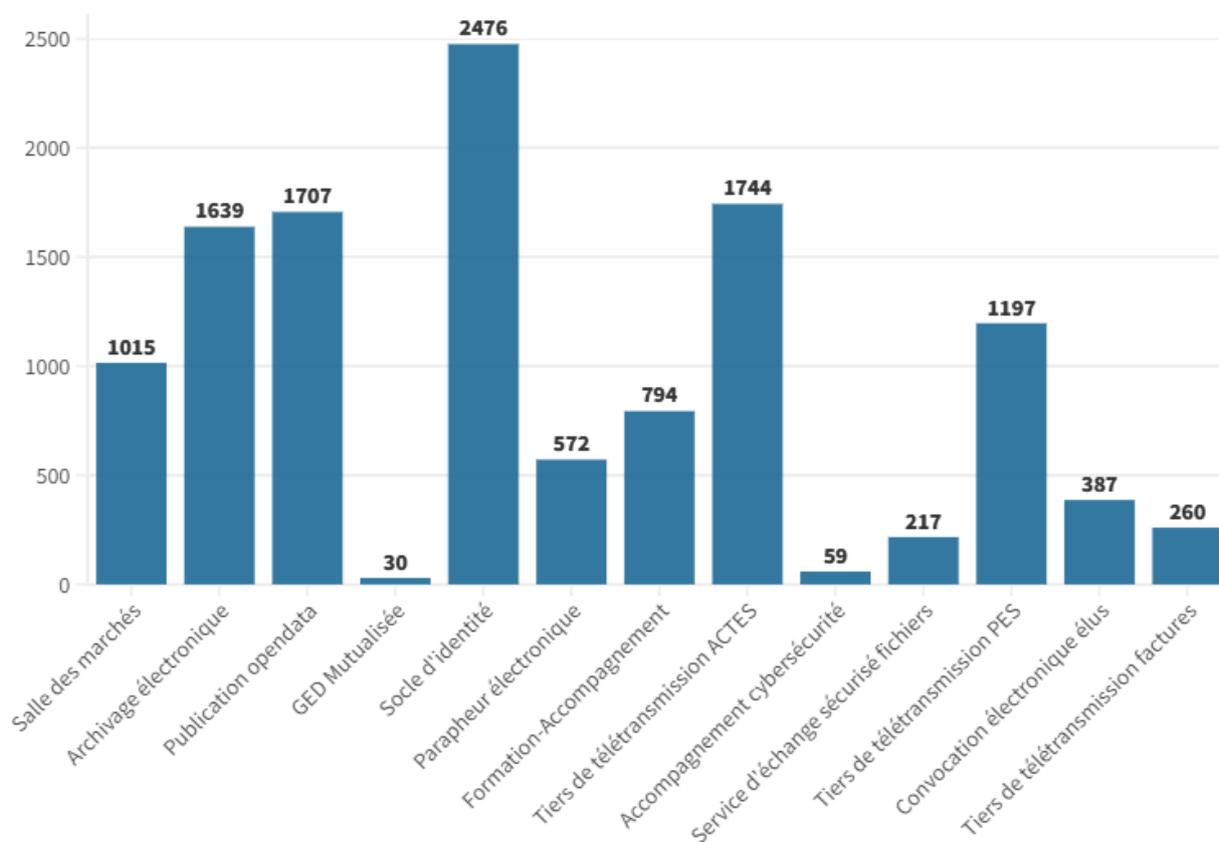
2 Services numériques

A. Des services numériques stabilisés dans une infrastructure en consolidation

Le bouquet de **services numériques 2020-2024** est composé de **12 services numériques** :

- Archivage électronique
- Convocation électronique des élus
- Parcours d'accompagnement cybersécurité
- Facture électronique
- Parapheur électronique
- Gestion des traitements des données à caractère personnel dans le cadre du RGPD
- Gestion électronique des documents
- Portail Opendata
- Salle des marchés publics
- Service d'échanges de fichiers
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Télétransmission des flux comptables.

■ Nombres d'entités utilisatrices



1. Zoom sur l'incident de juillet 2023

Le 27 juillet 2023, un incident technique est survenu et a entraîné une indisponibilité des services de 6 à 7 jours ouvrés selon les services, à la suite d'une panne électrique dans le datacenter du SIB à Rennes. Une grande partie de l'infrastructure de l'hébergeur GIP SIB a été touchée, impactant les services d'autres adhérents.

Le retour à la normale s'est réalisé de manière progressive, grâce à l'aide du SIB (hébergeur) et d'ATEXO (éditeur du logiciel) pour rétablir la salle des marchés le mercredi 2 août et du SIB (hébergeur) et de Libriciel (éditeur du logiciel) pour la télétransmission au contrôle de légalité et le parapheur électronique le vendredi 4 août 2023.

Cet incident a amené le Syndicat mixte à **renforcer les travaux de sécurisation de l'infrastructure** pour garantir la continuité de service.

2. Zoom sur les travaux de sécurisation de l'infrastructure et d'optimisation du stockage

En lien avec les premiers travaux de sécurisation en 2022 sur la supervision des services et l'optimisation de la volumétrie de stockage, des développements ont été réalisés pour préparer la purge de documents sur la salle des marchés.

D'autre part, une évolution importante a été réalisée sur le socle d'identités de Mégalis Bretagne avec le renforcement de la politique de mots de passe pour tous les utilisateurs, agents, élus et entreprises.

Suite à l'incident du 27 juillet 2023, des travaux ont été réalisés sur la technologie de stockage des données. De son côté, le GIP SIB a entrepris la sécurisation de l'approvisionnement électrique du datacenter de Rennes.

L'ensemble de ces travaux ont pour objectif d'améliorer et de renforcer les performances, la sécurisation et la résilience des services mis à disposition des collectivités bretonnes.

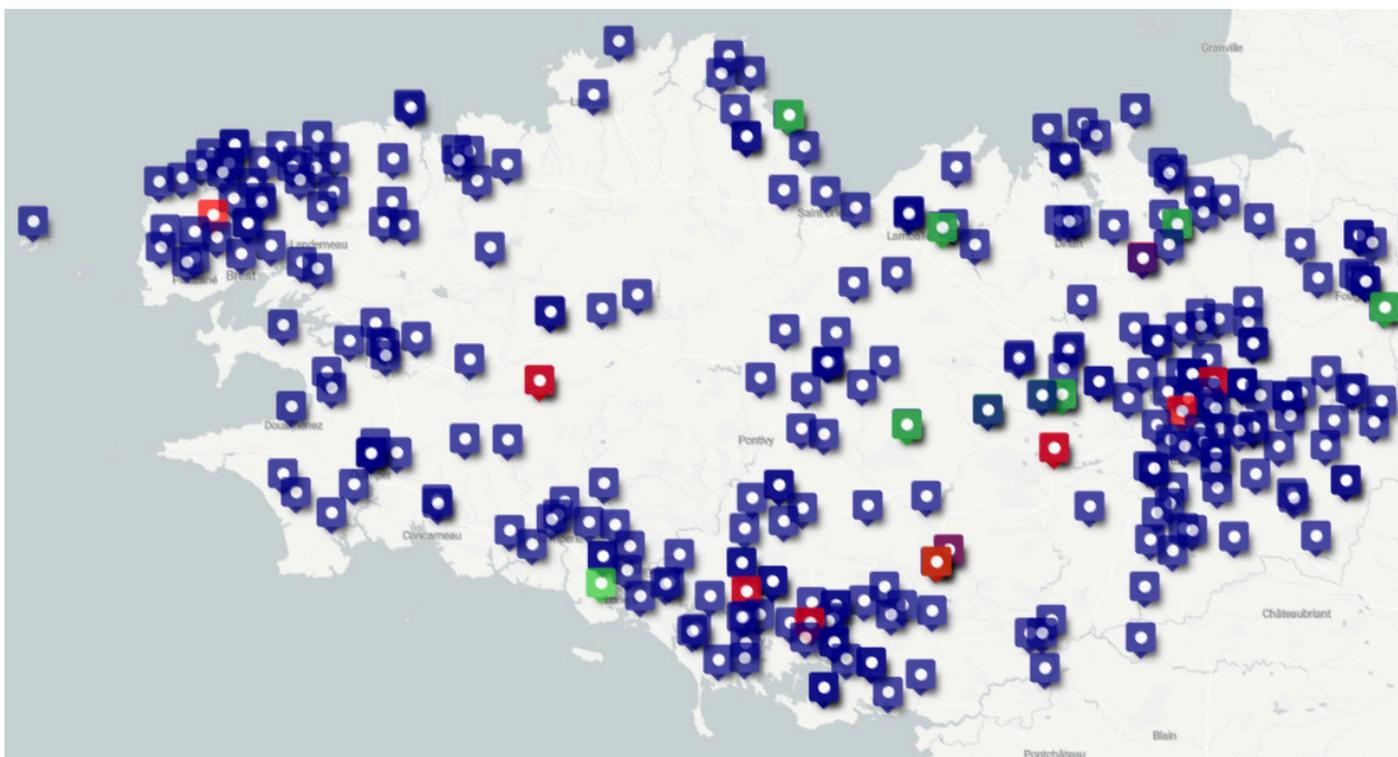
3. Zoom sur les réutilisation de données de budgets.

Mégalis Bretagne propose à l'ensemble de ses organismes adhérents 3 marques blanches de réutilisation des données opendata (composant qui permet d'afficher automatiquement des informations sur un site internet) : marque blanche permettant de publier les actes administratifs, marque blanche permettant de publier les budgets, marque blanche permettant de publier les données essentielles de la commande publique.

La marque blanche relative aux budgets permet aux collectivités de mettre en avant graphiquement la typologie des recettes et dépenses de leur compte administratif ou de leur budget primitif, et cela pour les exercices comptables les plus récents.

En 2023, 929 communes et 52 intercommunalités ont publié leur budget sur data.gouv.fr via Mégalis Bretagne, soit 35% de plus par rapport à 2022.

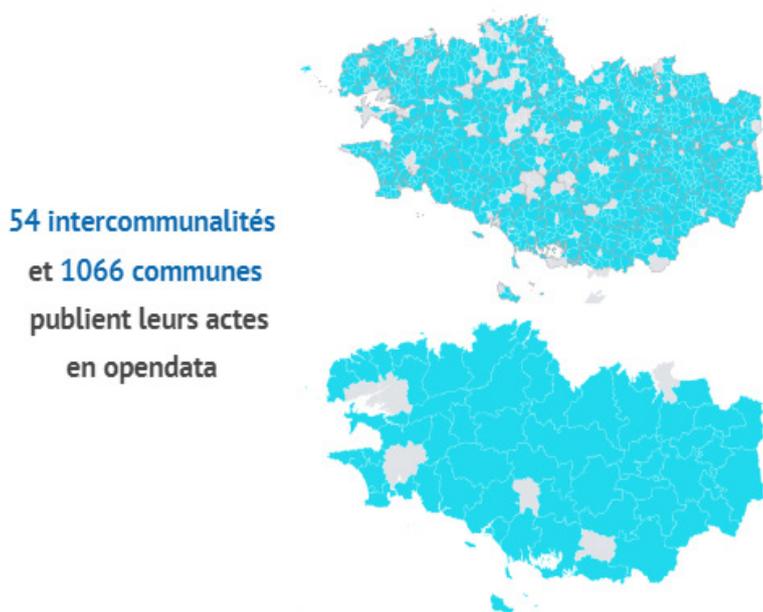
- 270 entités ont mis en place la marque-blanche de publications des délibérations et actes sur leur site Internet.
- 10 collectivités bretonnes ont, pour l'instant, fait le choix d'utiliser la marque blanche de réutilisation des budgets.



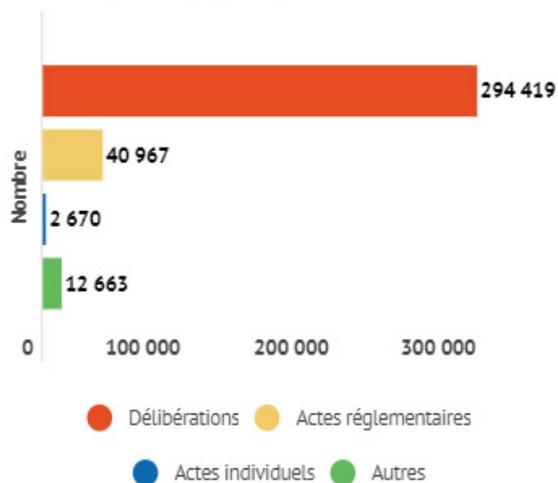
Carte des collectivités qui utilisent la marque blanche sur leur site internet : <http://u.osmfr.org/m/713170/>

- Marque blanche publications ACTES
- Marque blanche publications budgets
- Marque blanche publications données essentielles commande publique

La publication des actes continue de progresser



Nombre d'actes publiés
Statistiques cumulées depuis le 01/10/2021 pour les délibérations et depuis le 01/07/2022 pour les autres actes



B. Un accompagnement cybersécurité enrichi

1. Le parcours de sensibilisation à la cybersécurité

L'offre de cybersécurité de Mégalis Bretagne propose 2 parcours adaptés à votre territoire. Le parcours 1 cyber sensibilisation est un parcours en 5 étapes disponible pour toutes les collectivités.

Le parcours 2 enrichi, pour les communes de moins de 3 500 habitants et les EPCI de moins de 20 000 habitants, comprend le parcours 1 avec un diagnostic des moyens informatiques et un scan des vulnérabilités les plus critiques.

L'accompagnement cybersécurité de Mégalis Bretagne s'est pleinement diffusé en 2023 auprès des collectivités bretonnes.

- 68 collectivités ont été accompagnées via les parcours de sensibilisation cybersécurité
- 386 agents et 88 élus ont été sensibilisés

En complément des parcours de sensibilisation, l'offre s'est enrichie en 2023 des nouveaux outils suivants :

- Le déploiement de la solution de coffre-fort de mots de passe
- Le déploiement de la solution de sauvegarde en ligne

Plus d'informations sur les parcours d'accompagnement : <https://mega.bzh/cyber>

2. Zoom sur le partenariat Breizh Cyber

En 2023, Mégalis Bretagne a mis en place un partenariat avec la Région Bretagne et le centre de réponses à incident Breizh Cyber afin de proposer des services de détection de vulnérabilités aux adhérents, notamment les entités bénéficiant du parcours 2 enrichi.

À partir de 2024, un service complémentaire est proposé et qui consiste en quatre prestations : scan de vulnérabilités sur sites externes, recherche de données en sources ouvertes, veille hebdomadaire, service en ligne de vérification de fichiers.



Pour les collectivités intéressées par cet accompagnement complémentaire, plus d'infos ici : mega.bzh/breizhcyb

C. Une offre de services numériques diversifiée pour 2025–2029

L'année 2023 a également été consacrée à la définition de la nouvelle offre de services au plus près des besoins des collectivités utilisatrices.

C'est ainsi que pour la période 2025–2029, le Syndicat mixte mettra à disposition des collectivités bretonnes un bouquet de services numériques composé des services suivants répartis dans quatre thématiques, dont certaines constituent de nouveaux champs d'intervention du Syndicat :

E-administration interne :

- La salle régionale des marchés publics, depuis la publication des appels d'offres jusqu'à l'exécution administrative des contrats, incluant le sourcing et **un accès à une base de DCE. (Nouveauté)**
- La télétransmission des actes au contrôle de légalité **avec une nouvelle interface d'envoi**
- La télétransmission des flux comptables
- Le parapheur électronique et **un nouveau service de signature en ligne (Nouveauté)**
- La récupération des factures électroniques depuis Chorus
- Un service d'échange sécurisé de fichiers **avec un nouveau service simplifié**
- **Un outil de partage de documents et de collaboration (Nouveauté)**
- Un service régional d'archivage électronique
- Une solution permettant la convocation électronique des élus pour leurs instances
- Un registre dématérialisé des données à caractère personnel (open RGPD)

E-administration externe :

- La publication de données ouvertes (opendata) et les réutilisations associées
- **Un service Démarches Simplifiées (Nouveauté)**
- **Un service Rendez-vous en ligne (Nouveauté)**
- **Le service de dématérialisation des registres d'enquêtes publiques (Nouveauté)**

Cybersécurité :

- Les parcours cybersécurité
- Le coffre-fort de mots de passe
- La sauvegarde en ligne
- **La mise en place d'une plate-forme de phishing et d'e-learning à destination des référents Sécurité informatique des collectivités (Nouveauté)**

Sobriété et accessibilité numérique : (Nouveauté)

- Un parcours de sensibilisation avec des webinaires, des ressources et un état des lieux
- Un indice de maturité et recommandations sur la sobriété numérique
- Un pré-diagnostic sur l'accessibilité numérique des sites web
- Un pré-diagnostic sur l'éco-conception des sites web

3 Projets coopératifs

Le Syndicat mixte apporte un conseil technique et un accompagnement pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales et intégralement financés par elles.

A. KorriGo Services : derniers travaux d'interopérabilité avec les systèmes billettiques des réseaux de transport

La carte KorriGo permet d'utiliser le TER Bretagne, les cars BreizhGo et les transports de onze agglomérations bretonnes.

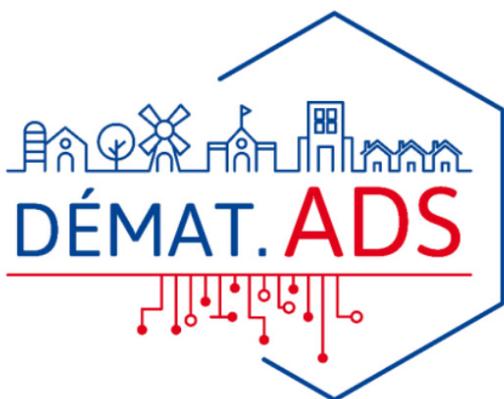
Elle permet également, depuis quelques années d'accéder à d'autres services tels que les piscines municipales, les restaurants, les bibliothèques universitaires, les médiathèques ou encore les déchetteries. La carte KorriGo tend donc à se généraliser comme la carte d'accès aux services publics portés par les collectivités bretonnes.



En 2023, près de 600 000 cartes sont en circulation sur le territoire breton. Afin d'assurer le service après-vente de cette carte (en cas de perte, de dysfonctionnement, etc.), une plateforme multiservices KorriGo a été conçue par le Syndicat mixte, en lien avec l'ensemble des gestionnaires de services accessibles avec la carte.

Plus particulièrement, en 2023, les derniers travaux d'interopérabilité avec les systèmes billettiques des réseaux de transport (SNCF, TER, etc.) sont en voie d'achèvement et notamment l'intégration de la norme Interbob (Inter-Back-Offices Billettiques) dans la plateforme multiservice.

B. ADS, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : un service à consolider



Le Syndicat mixte opère un service d'aide à l'instruction des dossiers d'urbanisme (ADS) sur la demande initiale de 6 EPCI d'Ille-et-Vilaine depuis 2015.

Ce service initialement basé sur un logiciel libre est fourni depuis 2020 par la société OPERIS qui édite la solution Oxalis. Il y a désormais 18 services qui instruisent pour 23 EPCI. Cela représente 465 communes et près de 977 000 habitants.

Sur l'année 2023, la mobilisation des centres instructeurs et des communes autour de la dématérialisation de l'instruction et des évolutions des services PLAT'AU, AVIS-AU et AD'AU, pilotés par l'État, a continué à être forte.

PLAT'AU est la plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction. Cette plateforme ne se substitue pas aux logiciels d'instruction de chacun des acteurs. Elle est complémentaire à ces outils.

AVIS'AU est un outil de gestion des avis, à destination des services consultables qui ne possèdent pas de système d'information et/ou rendant peu d'avis.

AD'AU est l'Assistance de la Demande d'Autorisation d'Urbanisme. Destiné aux particuliers comme aux professionnels, ce service facilite la démarche de l'utilisateur, guidé à chaque étape de la constitution de son dossier.

C. OuestGo, la prime Covoiturage en vigueur

Le service OuestGo propose aux collectivités du Grand Ouest un service de covoiturage complet sur leur territoire pour les déplacements :

- Domicile-travail ;
- De proximité ;
- Vers les événements sportifs ou culturels ;
- Et solidaires (accompagnement de personnes en insertion sans solution de mobilité).



En 2023, 74 collectivités étaient adhérentes à OuestGo. Il y a eu 85 000 visites en 2023.

Au cours de cette année 2023, le projet coopératif OuestGo a intégré le dispositif gouvernemental de prime decovoiturage jusqu'au 31 décembre 2023 avec une prime pouvant aller jusqu'à 100 € par covoitreur.

Le dispositif pour le covoiturage courte distance (distance inférieure ou égale à 80 kilomètres) a été étendu jusqu'au 31 décembre 2024.

4 Bretagne Très Haut Débit

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers **la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon fin 2026**.

Le **projet public** de construction du réseau de fibre optique, **financé par les collectivités bretonnes avec l'appui de l'Etat et de l'Union européenne**, vient en complément des déploiements des opérateurs privés (Orange et SFR) dans certaines villes et agglomérations.

Le projet public, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population.

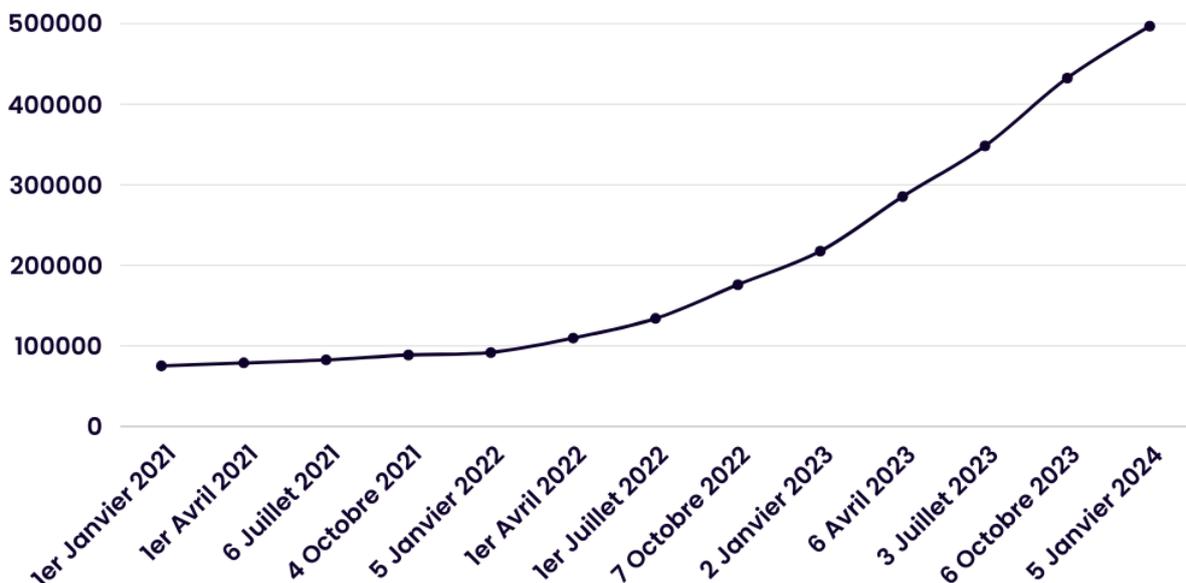
A. Fin 2023, 500 000 locaux éligibles à la fibre.

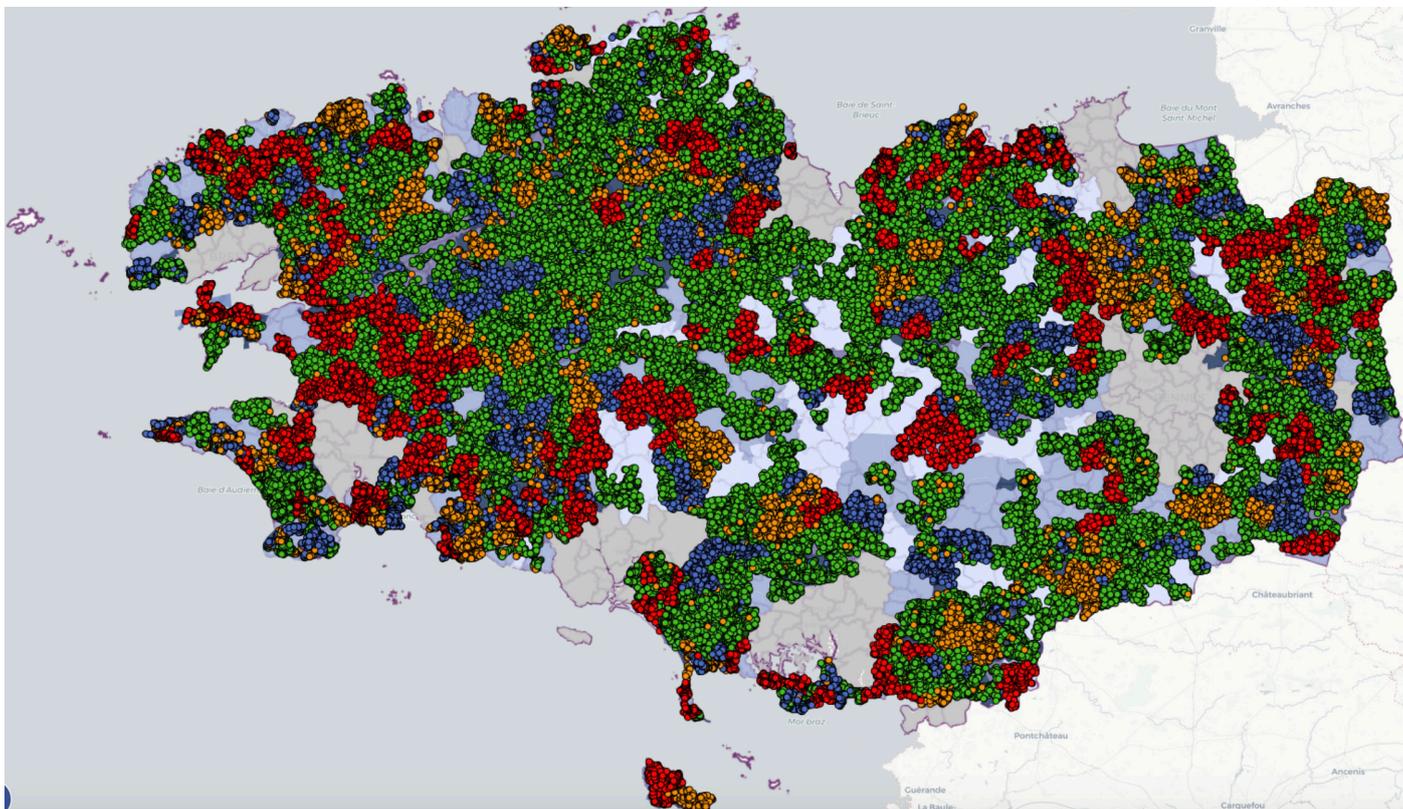
- La phase 1 du projet Bretagne Très Haut Débit (environ 260 000 locaux) est presque terminée. Seules les zones de Dinan et Dinard doivent être finalisées en 2024.
- La fin de la phase 2 (environ 480 000 locaux) était prévue pour décembre 2023 mais les tempêtes de novembre 2023 ont retardé la fin des travaux. Elle a donc été reportée à 2024.
- Les études de la phase 3 (environ 720 000 locaux) ont bien avancé au cours de l'année 2023 et les premiers locaux ont été rendus raccordables au début de l'année 2024.

Locaux raccordables



Près de 500 000 locaux
raccordables à la fin de l'année 2023





Carte de déploiement de la fibre optique (5 juin 2024)
mega.bzh/fibre

1. Zoom sur les conséquences des tempêtes Ciaran et Domingo

Du 29 octobre 2023 jusqu'à début novembre 2023, la Bretagne, et plus singulièrement le Finistère et l'ouest des Côtes-d'Armor, ont été touchés par la tempête Ciaran puis par la tempête Domingos. Plusieurs catégories de zones ont été victimes des tempêtes.



Les zones déjà commercialisées : le travail d'exploitant de réseau par THD Bretagne et son sous-traitant, Orange

- Les coupures clients ont été signalées par les opérateurs (Orange, Free, Bouygues Télécom et SFR) à l'exploitant THD Bretagne
- THD Bretagne a regroupé ces signalements en dérangements collectifs si le réseau impacté concerne au moins deux locaux
- Les réparations ont été effectuées par les équipes d'Orange pour le compte de THD Bretagne

Les zones livrées mais pas encore commercialisées

- Environ **140 zones de la phase 1 ou phase 2** déjà réceptionnées mais pour lesquelles les réserves n'avaient pas encore été levées ou le processus d'injection/commercialisation n'était pas terminé ou lancé.
- Ces zones ont été auditées par Mégalis et THD Bretagne pour identifier les locaux pouvant être commercialisés et décider de la suite à donner.
- Les réparations sont réalisées par Axione (pour la phase 2) et par THD Bretagne (pour la phase 1) aux frais de Mégalis. Certaines réparations ont dû attendre qu'Orange remonte une partie du réseau (poteaux notamment) sur laquelle s'appuie la fibre.

Les zones de la phase 2 terminées mais pas encore livrées

- Les réparations sont effectuées par Axione. Certaines réparations ont dû attendre qu'Orange remonte une partie du réseau (poteaux notamment) sur laquelle s'appuie la fibre.

Les zones de la phase 3 qu'Axione devait commencer à déployer

- Les travaux de déploiement ont dû attendre qu'Orange remonte une partie du réseau (poteaux notamment) sur laquelle s'appuie la fibre.

2. Zoom sur l'adressage des communes

La **loi 3DS** (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) impose désormais aux communes **la dénomination et la numérotation de toutes les voies** (y compris privées ouvertes à la circulation) et **des lieux-dits**.

Cela leur permet de constituer une base adresse locale (BAL) qui sert à alimenter la base adresse nationale (BAN). **Les enjeux sont multiples** : aider les services de secours à se géolocaliser lors d'une intervention, permettre le raccordement et la commercialisation de la fibre optique par les opérateurs commerciaux ou encore alimenter les GPS.

La loi 3DS permettra ainsi à Mégalis Bretagne de recenser toutes les adresses des communes de Bretagne et faciliter le raccordement des particuliers et des entreprises à la fibre optique.



B. Un guichet immobilier pour garantir la raccordabilité au réseau public de fibre optique des logements neufs

L'avenant 18 de la convention de la Délégation de Service Public note la prise en charge du guichet immobilier à THD Bretagne.

Les missions et prestations d'assistances sont :

- La détection et la qualification des nouveaux programmes immobiliers collectifs,
- La négociation des conventions avec les promoteurs et syndicats et propriétaires,
- La mise en place d'un guichet d'accueil pour les professionnels

C. Connectivité des îles : un plan d'action adopté

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, maître d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit, a pour ambition d'amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2026.

À l'exception des îles de Groix, Belle-Ile-en-Mer, Arz et l'île aux Moines, les principales îles membres de l'association des îles du Ponant en Bretagne n'étaient pas programmées dans les déploiements FttH publics ou privés.

Les îles concernées par le plan d'action sont : l'île de Bréhat, l'île de Batz, l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'île d'Houat et l'île de Hoëdic.

L'île Saint-Nicolas de l'archipel des Glénan ayant des besoins spécifiques saisonniers et en l'absence d'habitants permanents sera abordée séparément.

1. La pose de câbles sous-marins pour les îles de Batz et Bréhat

Les îles de Batz et Bréhat sont à faible distance du continent. Des câbles sous-marins cuivres ou électriques existent et les zones d'atterrage sont bien définies. Il semble donc possible d'envisager le déploiement de points de mutualisation FttH sur les îles et un réseau de transport entre ces armoires et des NRO sur le continent via une partie sous-marine.

Pour ce faire, une consultation a été lancée début 2024 afin de réaliser les études techniques et environnementales et d'obtenir les autorisations préalables à la construction.

L'exploitation et la commercialisation des infrastructures insulaires pourraient être réalisées dans le cadre actuel du réseau Bretagne Très Haut Débit. La fabrication et la pose des câbles pourraient être terminées pour fin 2025 ou début 2026.

2. La mise en place d'une collecte hertzienne pour les îles de Houat, Hoëdic, Sein, Molène et Ouessant

Du fait de l'éloignement du continent de ces cinq îles, des spécificités de leurs fonds marins et de l'activité maritime à leur proximité, une solution alternative à la pose de câbles sous-marins a dû être envisagée.

Une expérimentation consistera à tester en situation la mise en place d'une collecte hertzienne entre l'île de Molène et le continent. Cette expérimentation permettrait de démontrer la faisabilité d'un lien hertzien avec un niveau de service suffisant pour collecter à terme une plaque FttH. L'île de Molène serait l'île la plus facile pour une expérimentation car un pylône serait mobilisable sans travaux et se situe à proximité du local de la mairie permettant d'envisager de tester le service ou de disposer des appareils de mesures.

Si l'expérimentation valide le principe d'une collecte hertzienne, il conviendra de lancer une procédure de consultation publique afin d'établir, exploiter et commercialiser sur les cinq îles (l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'île d'Houat et l'île de Hoëdic) des infrastructures et des réseaux de communications électroniques.

Cette procédure spécifique comporterait :

- La conception et la réalisation des NRO, des SRO, du réseau de transport et de la desserte FttH sur les cinq îles ;
- La conception et la réalisation des collectes hertziennes à un niveau de qualité de service adapté au FttH ;
- L'exploitation et la maintenance du réseau ;
- La commercialisation du réseau auprès des fournisseurs d'accès à Internet.

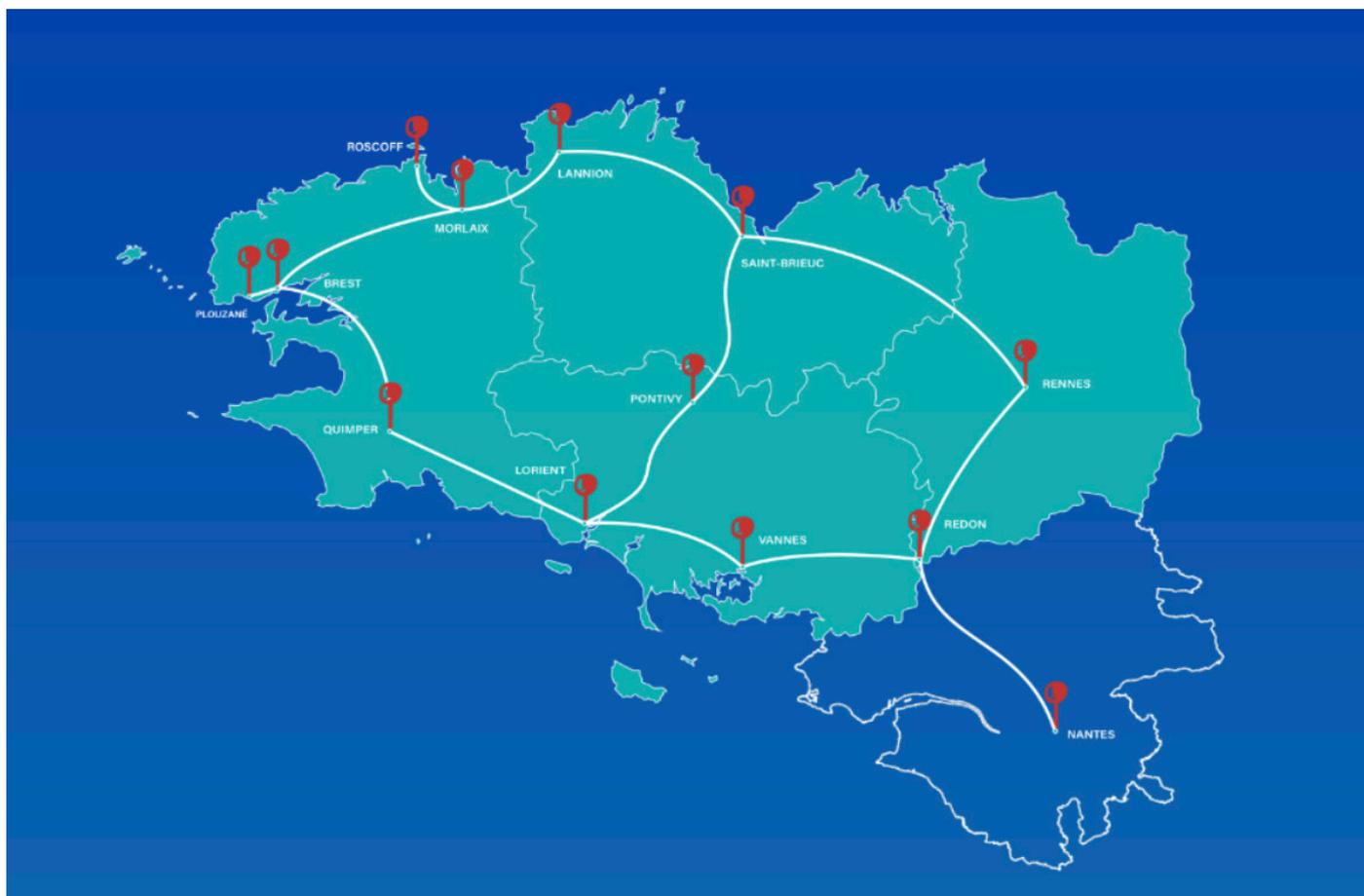
L'investissement et les résultats de l'expérimentation pourraient être ainsi cédés au futur partenaire industriel qui réaliserait le déploiement complet sur les 5 îles.

D. Réseau Ultra Haut Débit : sa maintenance confiée à un nouvel acteur

Le Réseau régional à Ultra Haut Débit (RUHD) relie les principaux sites universitaires de Bretagne. Une partie de la capacité de ce réseau est utilisée par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Numérique de Bretagne dénommé Eskemm Numérique.

Le reste des capacités est commercialisé sous forme de location longue durée à des opérateurs ou des collectivités. La Région Bretagne, le Département du Morbihan et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia sont clients du réseau.

La maintenance du réseau RUHD a fait l'objet d'une nouvelle consultation, qui a amené le Syndicat mixte à retenir un nouveau partenaire industriel, la société Axione, pour un coût optimisé.



Carte du réseau Ultra Haut Débit

<https://www.megalis.bretagne.bzh/reseau-ultra-haut-debit-ruhd/>